

Gazette
officielle
DU Québec

Partie

2

N° 4B

3 février 2009

Lois et règlements

141^e année

Sommaire

Table des matières

Avis

Index

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 1968
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditeur officiel du Québec, 2009

Tous droits de traduction et d'adaptation, en totalité ou en partie, réservés pour tous pays.
Toute reproduction par procédé mécanique ou électronique, y compris la microreproduction,
est interdite sans l'autorisation écrite de l'Éditeur officiel du Québec.

Table des matières**Page**

Avis

Décision du comité d'arbitrage constitué pour l'agglomération de Québec — Voies de circulation	129B
--	------

Avis

Avis

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001)

Décision du comité d'arbitrage constitué pour l'agglomération de Québec — Voies de circulation

Conformément au troisième alinéa de l'article 61 du chapitre 10 des lois de 2007, avis est donné que le comité d'arbitrage constitué pour l'agglomération de Québec, en vertu de l'article 44.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001), édicté par l'article 14 de ce chapitre, a procédé à son mandat de révision du document déterminant les voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération de Québec, du document déterminant les conduites qui ne sont pas de la nature la plus locale au sein du réseau d'aqueduc ou d'égout et de la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif.

Concernant la détermination des voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération de Québec, le comité a établi la liste suivante :

Liste révisée des voies de circulation constituant le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération de Québec

Nom de la rue	De	À
1 ^{re} Avenue	4 ^e Rue	64 ^e Rue Est
18 ^e Rue	1 ^{re} Avenue	chemin de la Canardière
3 ^e Avenue Ouest	41 ^e Rue Ouest	55 ^e Rue Ouest
4 ^e Avenue Est	41 ^e Rue Est	46 ^e Rue Est
41 ^e Rue Est	1 ^{re} Avenue	4 ^e Avenue Est
41 ^e Rue Ouest	1 ^{re} Avenue	3 ^e Avenue Ouest
46 ^e Rue Est	4 ^e Avenue Est	boulevard Henri-Bourassa
55 ^e Rue Ouest	3 ^e Avenue Ouest	4 ^e Avenue Ouest

Abraham, côte d'	rue de la Couronne	avenue Honoré-Mercier
Aéroport, route de l'	rue Principale	boulevard Chauveau Ouest
Alexandra, rue	bretelles d'accès de l'autoroute Félix-Leclerc	avenue du Bourg-Royal
Armand-Viau, rue	bretelles d'accès de l'autoroute Félix-Leclerc	boulevard de l'Ornière
Atrium, boulevard de l'	4 ^e Avenue Ouest	autoroute Laurentienne
Auvergne, boulevard de l'	boulevard de l'Ornière	avenue Chauveau
Bastien, boulevard	boulevard Pierre-Bertrand	rue Racine
Belvédère, avenue	côte de la Pente-Douce	chemin Sainte-Foy
Bourg-Royal, avenue du	rue Cambronne	rue Clemenceau
Bouvier, rue	avenue des Replats	rue des Basses-Terres
Calixa-Lavallée, avenue	côte de la Pente-Douce	Boulevard René-Lévesque Ouest
Cambronne, rue	avenue du Cénacle	rue Seigneuriale
Canardière, chemin de la	boulevard des Capucins	avenue D'Estimauville
Capucins, boulevard des	pont-tunnel Joseph-Samson	chemin de la Canardière
Cardinal-Bégin, avenue du	chemin Sainte-Foy	Boulevard René-Lévesque Ouest
Central, boulevard	boulevard Wilfrid-Hamel	boulevard Père-Lelièvre
Chabanel, rue	chemin Royal	boulevard François-De Laval
Champlain, boulevard	rue du Marché-Champlain	boulevard Champlain (M T Q)
Charest Est, boulevard	boulevard Langelier	rue Saint-Paul
Charest Ouest, boulevard	boulevard Langelier	avenue Saint-Sacrement
Chauveau Ouest, boulevard	bretelles d'accès de l'autoroute Henri-IV	route de l'Aéroport
Chauveau, avenue	boulevard Bastien	boulevard de l'Ornière
Chauveau, avenue	boulevard de l'Auvergne	bretelles d'accès de l'autoroute Henri-IV
Clemenceau, rue	boulevard Raymond	boulevard Armand-Paris
Clemenceau, rue	rue Seigneuriale	avenue du Semoir

Couronne, rue de la	côte d'Abraham	rue du Prince-Édouard
Croix-Rouge, rue de la	autoroute Laurentienne	1 ^{re} Avenue
Dalhousie, rue	rue du Marché-Champlain	quai Saint-André
De Celles, rue	boulevard Lebourgneuf	boulevard Saint-Jacques
D'Estimauville, avenue	boulevard Sainte-Anne	rue Évangéline
Dorchester, rue	avenue Simon-Napoléon-Parent	rue De Saint-Vallier Est
Église, route de l'	boulevard Laurier	chemin des Quatre-Bourgeois
Eugène-Lamontagne, avenue	boulevard Wilfrid-Hamel	1 ^{re} Avenue
Évangéline, rue	avenue D'Estimauville	avenue Monseigneur-Gosselin
François-De Laval, boulevard	rue Chabanel	avenue Royale
Grande Allée Est	avenue Honoré-Mercier	avenue De Salaberry
Grande Allée Ouest	avenue De Salaberry bretelles d'accès de l'autoroute	avenue Holland
Henri-Bourassa, boulevard	Dufferin-Montmorency	rue de Nemours
Henri-Bourassa, boulevard	70 ^e Rue Est	avenue du Zoo
Honoré-Mercier, avenue	rue Grande Allée Est	côte de la Potasse
Isaac-Bédard, avenue	64 ^e Rue Est	70 ^e Rue Est
Jean-Lesage, boulevard	rue Saint-Paul	pont Samson
Laurier, boulevard	bretelles d'accès de l'autoroute Henri IV	avenue Holland
Lebourgneuf, boulevard	autoroute Laurentienne	rue De Celles
Loiret, boulevard du	rue Alexandra	rue de Nemours
Louis-XIV, boulevard	boulevard Raymond	boulevard Pierre-Bertrand

Concernant le document déterminant les conduites qui ne sont pas de la nature la plus locale au sein du réseau d'aqueduc ou d'égout, le comité a décidé de n'y apporter aucune modification. Les plans mentionnés à l'article 34 du décret 1211-2005 concernant l'agglomération de Québec, tels que modifiés pour tenir compte de l'article 33 du chapitre 10 des lois de 2007, continuent donc de s'appliquer.

Concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif, le comité a établi la liste suivante :

Liste révisée des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec.

Équipements et infrastructures

À l'intérieur du parc linéaire des Berges des rivières Saint-Charles et du Berger, les propriétés municipales à vocation récréative constituant un équipement d'intérêt collectif, soit :

Le parc de la chute Kabir-Kouba

Le parc Duberger-Les Saules à l'exception du lot numéro 3 893 759 du cadastre de Québec

Le parc du Château-d'Eau

Le lac Saint-Charles et la réserve naturelle des Marais-du-Nord

À l'intérieur de la promenade du littoral, les propriétés municipales à vocation récréative constituant un équipement d'intérêt collectif, soit :

La baie de Beauport

Le parc nautique de Cap-Rouge

La plage Jacques-Cartier

Le parc Cartier-Roberval

Promenade Samuel-De Champlain

Patinoire et scène extérieures de la place D'Youville

Pistes cyclables du corridor des Cheminots et du corridor du Littoral

Anneau de glace Gaétan-Boucher

Stade municipal de Québec

Marché du Vieux-Port

Base de plein air de Sainte-Foy

Parc du Mont-Bélair

Palais Montcalm

Expo-Cité

Activités

Les activités au domaine de Maizerets et à l'Arboretum

Carnaval de Québec

Challenge Bell

Festival d'été de Québec

Fêtes de la Nouvelle-France

Marathon des Deux Rives

Plein Art

Salon international du livre de Québec

Tournoi international de hockey Pee-Wee

Festival international de musiques militaires de Québec

Orchestre symphonique de Québec

Les Violons du Roy

Société de l'Opéra de Québec

Événement Carrefour international de théâtre

Spectacle aérien international de Québec

Transat Québec-Saint-Malo

Théâtre du Trident

Floralies internationales de Québec

Québec, le 27 janvier 2009

Les membres du comité d'arbitrage,

RAYNALD BÉDARD,
représentant désigné de la Ville de Québec

MICHEL BELZIL,
*représentant désigné par
les Villes de L'Ancienne-Lorette
et de Saint-Augustin-de-Desmaures*

RÉAL MIREAULT,
*représentant désigné par la ministre
des Affaires municipales et des Régions*

51163

Index

Abréviations : **A** : Abrogé, **N** : Nouveau, **M** : Modifié

	Page	Commentaires
Décision du comité d'arbitrage constitué pour l'agglomération de Québec — Voies de circulation (Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, L.R.Q., c. E-20.001)	129B	Avis
Exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, Loi sur l'... — Décision du comité d'arbitrage constitué pour l'agglomération de Québec — Voies de circulation (L.R.Q., c. E-20.001)	129B	Avis

